



AF3CP – Association faîtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublic

c/o Jean-François Béranek - Furcil 8 - 2103 Noiraigue

Information aux médias

Une faîtière pour mieux représenter et soutenir les collaborateurs de la fonction publique

En date du 10 mai 2019, à Chézard-Saint-Martin, s'est constituée l'"Association faîtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics" (ci-après: AF3CP). Fruit de la collaboration et de la réflexion de trois sociétés, elle regroupe leurs forces et ambitionne de pallier les lacunes en matière de partenariat social. Elle est présidée par M. Jean-François Béranek depuis son entrée en vigueur.

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin, a accueilli le 10 mai dernier une septantaine de personnes à l'occasion de la création de cette nouvelle structure. A l'étude depuis deux ans, l'AF3CP réunit des membres collectifs (la Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâtelaises (www.safcn.ch), la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel (www.smf-ne.ch) et l'Association des officiers de l'état civil de la République et Canton de Neuchâtel) ainsi que des membres individuels.

L'AF3CP vise à rassembler non seulement les associations de collaborateurs du domaine public et parapublic, de magistrats mais également, dans des cas particuliers, des fondations de droit public ou privé ainsi que des membres individuels. Ses objectifs principaux sont la défense des intérêts de ses membres en négociant avec les instances politiques, des autorités, des administrations, etc., l'encouragement de la poursuite des buts et la collaboration entre ses membres ainsi que de favoriser les échanges et les contacts.

L'enjeu principal réside dans le maintien voire le renforcement de sa représentation au sein, notamment, du conseil d'administration de prévoyance.ne. A ce propos, M. Cédric Cuanillon, porte-parole du Conseil communal de Val-de-Ruz lors de cette assemblée constitutive, membre du conseil d'administration de prévoyance.ne et membre de sa commission de placement sur mandat de l'ACN, a relevé l'importance du rôle du représentant de l'AF3CP (ou de ses représentants à futur) : « Celui-ci devra en effet non seulement défendre les intérêts des employés cantonaux et communaux mais également gérer et défendre ceux de la caisse de pensions, tout en transmettant une information limitée et réglementaire à son comité. »

Au moment de délivrer le message du Conseil d'Etat, le conseiller d'Etat Alain Ribaux soulignait quant à lui que « la variété des métiers, l'importance de l'écoute et la complexité des mesures à mettre en place font que les employeurs doivent pouvoir compter sur des partenaires sociaux conscients de la réalité financière de l'Etat et des communes. »

AF3CP - Association faîtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics

c/o Jean-François Béranek

Furcil 8

2103 Noiraigue

AF3CP

Fort des encouragements des Autorités communale et cantonale, l'assemblée constitutive a élu son comité, composé de sept membres et présidé par M. Jean-François Béranek. Ce dernier, représentant de la SMF et à ce titre ayant participé aux négociations dans le domaine de la Santé pendant plusieurs années, est prêt à relever le challenge de mettre en route une nouvelle association avec tous les défis que cela représente.

Précisons enfin qu'il ne s'agit pas d'une fusion (les trois membres collectifs fondateurs gardant leurs prérogatives) mais d'une occasion de dialoguer et de travailler ensemble dans plusieurs domaines communs.

Personne de contact :

M. Jean-François Béranek, président de l'AF3CP, 078 803 70 61

E-Mail : jeanfrancois.beranek@gmail.com